

L'arbre élément patrimonial

Que l'on y habite ou non, toutes les personnes qui connaissent Mont-Saint-Aignan affirment que la commune bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Les 25 % d'espaces verts dont elle dispose y contribuent largement. Après avoir fait un focus sur la gestion raisonnée des espaces verts (Mag' d'avril 2015), le Mag' s'intéresse ce mois-ci à la démarche initiée par la Ville pour protéger son patrimoine arboré.

Sur les 794 hectares que compte le territoire, les forêts représentent 80 hectares et les arbres d'alignements comme les tilleuls de l'avenue Galliéni ou les chênes des marais du mail du Village, l'équivalent d'une forêt de 30 hectares d'arbres. Comme les grands massifs forestiers, ces espaces verts bénéficient d'une protection au titre du Plan local d'urbanisme : définis comme des espaces boisés classés (EBC), il est impossible d'y construire. Partant du constat que les arbres jouent un rôle essentiel dans le paysage urbain, au même titre que certaines maisons font partie du patrimoine architectural, la Ville a décidé d'identifier les éléments naturels à préserver ne faisant pas partie de ces espaces classés.

Un recensement a donc été mené ces derniers mois, au terme duquel 121 arbres remarquables ont été identifiés. Sur le domaine public ou bien privé, ils ont été dénombrés, photographiés et classés selon cinq critères objectifs : la rareté de leur espèce dans la commune, leur intérêt paysager, leur âge, leur caractère historique et enfin, leur esthétique. *"Cette démarche d'identification, menée avec l'ensemble du service urbanisme et environnement, vise à protéger le patrimoine arboré de la commune et à conserver le caractère champêtre du paysage urbain"*, expose Jean-Paul Thomas, adjoint au Maire chargé de l'aménagement, de l'entretien des espaces publics et du patrimoine bâti.

Une démarche concertée

Comme ces éléments de paysage se situent parfois sur des propriétés privées, les particuliers concernés ont été associés à la démarche et ont reçu un courrier avec la fiche descriptive de l'arbre. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, adresser leurs remarques au service urbanisme et environnement jusqu'au 15 novembre. Tout un chacun peut également signaler à la Ville les beaux arbres ou ceux qui ont une histoire particulière, afin qu'ils soient, eux aussi, intégrés à ce recensement. *"Cette procédure nous amènera à demander à la Métropole une modification du Plan local d'urbanisme, complète Jean-Paul Thomas. Ces espèces remarquables seront ainsi signalées en tant qu'élément de paysage à préserver au sein du PLU, ce qui conduira les propriétaires, au moment des divisions parcellaires, à conserver ces arbres"*, ajoute l'adjoint. Le recueil dédié aux arbres remarquables est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie.

L'arbre, un complément urbain primordial

Mont-Saint-Aignan dispose de l'un des patrimoines arborés les plus importants de l'agglomération. Si les notes de verdure dans le paysage urbain peuvent parfois se faire oublier lors des trajets quotidiens, chaque arbre remarquable donne du caractère à



Faisant office de rond-point, ce cha-
gè, est également un élément de pa-
quartier Saint-André.



Ce désespoir des singes, situé
sur une propriété privée, est une
espèce rare dans la commune.

la commune. Que serait le parc du Village sans son saule pleureur et son cèdre bleu ? Ou la rue des Bulins sans son peuplier noir d'Italie ? Ou encore l'avenue Kennedy sans son genévrier taillé en niwaki ? Conscient que l'élément végétal occupe une place prépondérante, l'homme a su, au fil du temps, préserver la nature en adaptant ses constructions. Rue Pierre Gille de Gennevilliers, c'est l'espace



Orme pyramidal d'un certain charme paysager caractéristique du quartier de la Cédraie.



Cet orme situé au parc du Village possède un joli port et une forme naturelle assez rares dans un paysage urbain.



Ce cèdre du Liban apporte une plus-value au quartier de la Cédraie.



Ce hêtre pourpre est un arbre typique des parcs et jardins des XVIII^e et XIX^e siècles.

public qui a su contourner un fresne et un érable, devenus rond-point. Même idée chemin des Cottés avec un charme pyramidal que bus et automobilistes contournent. La résidence Les Florilèges, route de Maromme, s'est construite, quant à elle, autour d'un écrin paysager et a permis de conserver des hêtres pourpres, arbres d'ornement typiques des XVIII^e et XIX^e siècles. "Cette opération témoigne de la volonté

de préserver le patrimoine végétal lors de chaque nouvelle opération d'urbanisme", raconte Bertrand Camillerapp adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Préserver, mais aussi accompagner les constructions nouvelles, en re-végétalisant les abords ; une recommandation déjà mise en œuvre dans les années 70 avec, par exemple, au moment de la construction du parc de l'Epte, des résidences universitaires

ou des immeubles de la rue Blanche de Castille, la plantation d'arbres à l'échelle des ensembles : respectivement un platane au début du boulevard Siegfried, un chêne sur ce même boulevard en allant vers le Panorama et un catalpa rue Blanche de Castille. ●